

Schéma d'interprétation du canal du Midi

Sites d'interprétation paysagère (SIP)

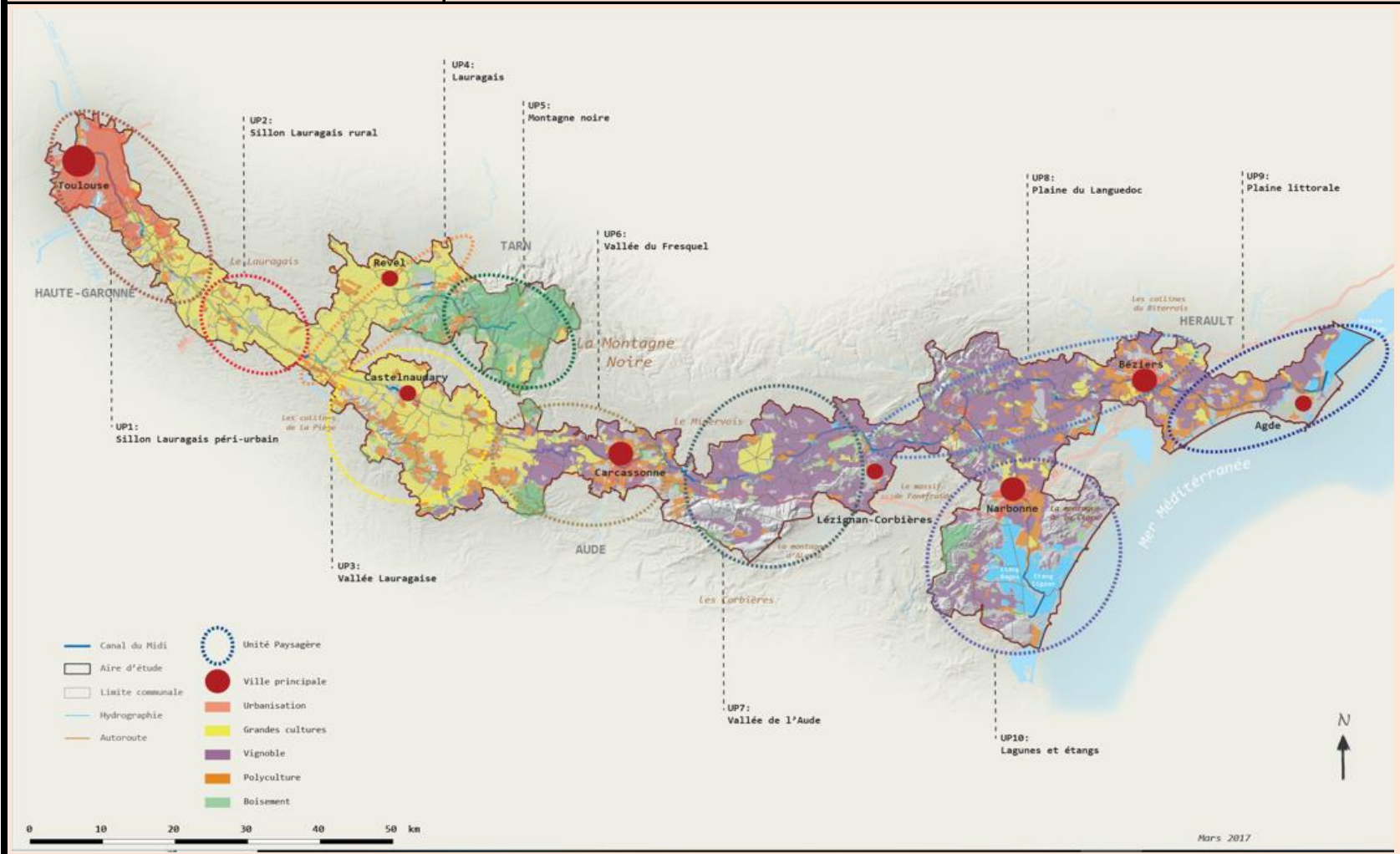
liste des sites potentiels

Toulouse et sillon Lauragais périurbain : Pech David (Toulouse Métropole)
 Sillon Lauragais périurbain : Point haut de Donneville (CA du Sicoval)
 Sillon Lauragais périurbain : Montgiscard (CA du Sicoval)
 Sillon Lauragais périurbain : Bosse d'En Mauran (CA du Sicoval)
 Sillon Lauragais rural : Renneville (CC des Terres du Lauragais)
 Sillon Lauragais rural : Montferrand (CC Castelnaudary, Lauragais Audois)
 Vallée Lauragaise : Villeneuve-la-Comptal (CC Castelnaudary, Lauragais Audois)
 Vallée Lauragaise : Hauteurs de Castelnaudary (CC Castelnaudary, Lauragais Audois)
 Lauragais : Saint-Félix-de-Lauragais (CC Aux sources du canal)
 Lauragais : Vaudreuille (TO) (CC Aux sources du canal)
 Lauragais : Vaudreuille site de vol à voile (CC Aux sources du canal)
 Montagne Noire : Barrage de Saint-Ferréol (CC Aux sources du canal)
 Montagne Noire: Oppidum de Berniquaut (CC Aux sources du canal)
 Vallée du Fresquel : Malepère (CA Carcassonne Agglo)
 Vallée de l'Aude : Miramont (CA Carcassonne Agglo)
 Vallée de l'Aude : Mourel Ferrat (CC du Minervois au Caroux)
 Vallée de l'Aude et Plaine du Languedoc : Pech Laurier (CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois)
 Lagune et étangs : Roc de Conilhac (CA Le Grand Narbonne)
 Plaine du Languedoc : Pont de Piétat (CC Sud-Hérault)
 Plaine du Languedoc : Mont des Oliviers -Village de Montoulier (CC Sud-Hérault)
 Plaine du Languedoc : Oppidum d'Ensérune (CC la Domitienne)
 Plaine du Languedoc : Colline et Tour de Montady (CC la Domitienne)
 Plaine littorale : Mont-Saint-Cair à Sète (CA Sète Agglopol Méditerranée)
 Plaine littorale et Plaine du Languedoc : Acropole de Béziers (CA de Béziers-Méditerranée)

2. Le projet d'ensemble

Contenus des futurs équipements

Concept Global	Le canal du Midi, un ouvrage unique, universel et en perpétuelle évolution
Thématique principale	7. Paysages et Territoires traversés
sous-thématique	Les unités paysagères du canal du Midi



<p>Données du projet et possibles orientations</p>	<p>En tant que maillon dans la liaison Atlantique - Méditerranée, le canal du Midi traverse des territoires sur deux bassins versants et une diversité de paysages marquant le passage entre le bassin aquitain et la mer Méditerranée, et des influences géographiques, climatiques et culturelles qui traduisent cette gradation depuis les grandes plaines cultivées jusqu'aux littoraux. Il traverse ainsi 5 typologies de grands ensembles géographiques et paysagers (Montagne Noire, Agglomération toulousaine, Lauragais, Minervois, Méditerranée), différents types de milieux et écosystèmes, sur 10 unités paysagères qui se déploient au fil de l'eau. Ces grands ensembles paysagers sont encadrés au sud par les piémonts pyrénéens et la Montagne Noire au nord.</p> <p>Le canal du Midi constitue ainsi un transect de découverte des paysages ruraux, au fil de l'eau, entre Midi toulousain et Midi méditerranéen donnant à voir et à découvrir des paysages ruraux ou urbains plus ou moins proches du canal du Midi, dont la perception est indissociable de la qualité de l'ouvrage lui-même. En dehors des sites urbains, les paysages du canal du Midi ont ainsi été classés au titre des sites sur la base du critère « pittoresque », en plus des critères « historique » et « scientifique », au fondement de valeur patrimoniale.</p> <p>Le canal du Midi, pour des questions hydrauliques et de navigation, a épousé les courbes de niveau des territoires traversés et s'est ainsi inscrit harmonieusement dans la topographie. Il compose le paysage. Adossé ou lové dans les grands ensembles géographiques traversés, il révèle ainsi la géomorphologie des paysages : sillon et coteaux du Lauragais, collines de La Piège, Montagne Noire et Cabardès, montagne de l'Alaric, « Mechs » du Minervois, massifs de Fontfroide et de la Clape. L'essence même de cet ouvrage est ainsi intimement liée à la configuration géographique et paysagère des espaces qu'il traverse.</p> <p>Çà et là, des points hauts laissent paraître des vues panoramiques permettant d'apprécier le canal qui n'est souvent perceptible que par la présence d'une ligne d'arbres et permettent d'apprécier le contexte territorial avec lequel le canal a été et est en interaction. En cela, les paysages participent de la mise en scène du canal et de la lecture et la compréhension de ses interactions avec les paysages traversés. Ainsi le canal a généré ou permis d'accroître nombres activités économiques qui ont structuré les grands paysages avec le développement d'agglomérations et de territoires agricoles spécialisés terroirs (grandes cultures, viticulture, vergers...).</p> <p>Ces vues panoramiques permettent aussi de comprendre que le tracé du canal s'inscrit dans un grand couloir historique et naturel de communication, entre les reliefs, et différents aménagements témoignent de ce riche passé de couloir de circulation. Ainsi, dans la plaine languedocienne, le canal suit le parcours de la voie Aquitaine antique. Le canal constitue également un trait d'union entre les différentes villes du Languedoc (Toulouse, Villefranche-du-Lauragais, Revel, Castelnaudary, Bram, Carcassonne, Trèbes, Homps, Capetang, Béziers, Agde, Sète, Narbonne). Axe principal des communications Est-Ouest en Languedoc de la fin du XVIIe au milieu du XIXe siècle, le canal fut doublé par la voie de chemin de fer Bordeaux-Sète inaugurée en 1857. Le réseau routier n'est pas en reste avec un axe de routes nationale et autoroutière (l'autoroute des deux mers a été inaugurée en 1979) qui se surimpose au canal. Même le transport aérien empruntera un temps l'axe du canal, du temps des liaisons aéropostales Toulouse-Méditerranée et avant l'invention des moyens modernes de navigation aérienne.</p>
<p>Principes de mise en œuvre muséo-scénographique possibles</p>	<p>Le principe général de mise en œuvre muséo-scénographique de ces sites d'interprétation paysagère reposera sur la découverte et la lecture de vastes paysages et les interactions qu'ils ont avec le canal. Les modules d'interprétation sur ces points de hauteur devront être accessibles tant que possible aux PMR et aux mal- ou non-voyants et aux mobilités douces. Leur intégration paysagère en proximité devra faire l'objet d'une grande attention, d'autant que certains de ces sites de hauteurs bénéficient de protection spécifique (MH, sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque...). Il conviendra de procéder à des aménagements de sites discrets, spécifiques et adaptés aux particularités de chaque site (projet au cas par cas), comprenant notamment des dispositifs de lecture et compréhension des paysages visibles, des éléments d'assise favorables à la contemplation, et autant que possible, des solutions d'ombrage, pour le confort des usagers.</p>

Interconnexion avec les autres sites	<p>Si chaque site d'interprétation paysagère doit être conçu pour le paysage qu'il permet de dévoiler, l'ensemble de ces sites appartient au schéma d'interprétation du canal du Midi et doivent faire cohérence.</p> <p>-la thématique 7 Paysages et Territoires traversés sera traitée de manière approfondie et systématique sur le site pilier du Malpas (Nissan-lez-Ensérune dans l'Hérault). Chaque site d'interprétation paysagère devra y faire référence / y renvoyer.</p> <p>-chaque site d'interprétation paysagère devra créer du lien avec les autres sites dont les contenus seront étroitement liés (par exemple une exploitation agricole appartenant audit paysage interprété).</p> <p>Ainsi, les types de sites suivants pourront, selon la pertinence, être évoqués :</p> <p>-les 5 sites d'interprétation globale dont un est spécifiquement lié à la thématique 7 (Port Lauragais), les autres étant associés à d'autres thématiques : Halte fluviale et arborium Villesèquelande, pont, lavoir (7,8) ; Carcassonne/ Port / Écluse n°38 (2, 5, 7) ; Port de Trèbes/ Écluse n°44/ Moulins (2, 5, 7) ; Port de Capestang/ Pont de Saisse, quai, maison du contrôleur, aqueduc, brèche (3, 4, 7) ;</p> <p>-les 39 sites d'interprétation périphérique qui traiteront de la thématique 7 dont, entre autres, La Halle aux Grains (7), Parc des Cinquante (7), Briqueterie du Sicoval (7), Moulin du Montbrun (7), Château d'Ayguésvives (7), Phare de l'aéropostal de Baziège (7), Auzeville (7), Moulins à vent des Terres du Lauragais (7), Phare aéropostal de Montferrand (7), Poterie Not (7)... ;</p> <p>- ainsi que la quarantaine de sites spécifiques, renvoyant à des paysages de proximité vus du canal ou vus de sites vers le canal ou encore à des activités ayant particulièrement profités de la présence du canal.</p>
--------------------------------------	--

Phasage type de la mise en œuvre des projets

Phases	Métiers requis pour les marchés publics	Fourchette budgétaire (HT)	Durée (hors temps de constitution et de réponse aux marchés publics)
Conseil scientifique et pré-programme muséographique	muséographe	par site : 30 000 € à 40 000 €	3 mois
Programmation muséo-scénographique et paysagère	scénographe, paysagiste-concepteur muséographe		1 an / site
réalisation	en fonction de l'étude de programmation	en fonction de l'étude de programmation	en fonction de l'étude de programmation

4. Les acteurs des projets

Porteur(s) de projet	Les collectivités territoriales où se situe chaque projet
Acteurs associés	VNF, Préfecture, Région, Département, DREAL, DRAC, UDAP, CAUE, office de tourisme
Acteurs scientifiques	DREAL, universitaires, chercheurs